



La Municipalité de  
**SAINTE-CHRISTINE**

646, 1<sup>er</sup> Rang  
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

# Avis public

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 386-2024**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 254-02 ET LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET  
CERTIFICATS NUMÉRO 257-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue le 20 août 2024, la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 386-2024 modifiant le règlement de zonage et le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Le règlement n°386-2024 a pour but de revoir certaines dispositions relatives à l'abattage d'arbres.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Acton le 13 septembre 2024 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 16 septembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Heidi Bédard